



STAREC INFOS

Bulletin hebdomadaire d'information du Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, Bas-Uélé, Haut-Uélé et Ituri)

Comité du suivi des accords de paix de Goma Le dialogue pour désamorcer la crise

La dialogue entre le Comité national de suivi des accords du 23 mars 2009 entre le gouvernement de la RDC et les branches armées du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) rompu pendant une période de trois mois a repris à Kinshasa depuis le jeudi 10 décembre 2009 sous la présidence du Ministre de la Coopération internationale et régionale, Raymond Tshibanda, président du Comité national de suivi des accords de Goma.

Selon le ministre national de la Coopération régionale, ce dialogue a été interrompu à cause des travaux liés à la préparation des sommets de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEAC) et la Communauté des Etats d'Afrique Australe (SADC) tenue à Kinshasa respectivement au mois d'octobre et de novembre dernier.

Ce dialogue s'ouvre également sous une grande tension à l'Est du pays sans la présence à Kinshasa des poids lourds de référence du CNDP, comme Kambasu Ngeve, Déogratias Nzabirinda. Ceci aussi après plusieurs manifestations de mécontentement des ex-groupes armés exprimées différemment dans des communiqués de presse pour « dénoncer le non respect par la partie gouvernementale des engagements pris avec eux ». La dernière manifestation de mécontentement en date est la démission du président du CNDP (qui s'est mué en parti politique depuis la signature desdits accords) Mr Désiré Kamanzi suivie d'une défection progressive au sein des FARDC de plusieurs militaires et officiers du même parti vers une destination inconnue. La création d'une nouvelle branche politico-militaire qui rassemblerait tous les mécontents des trois principaux groupes armés du Nord-Kivu serait en vue.



(Photo : Celcom STAREC)

Des ex-combattants de Wamaza dans la province du Maniema

Pour rappel, le Comité national de suivi des accords de Goma a vu le jour par décret du premier ministre le 4 mai 2009 pour une durée de 3 mois renouvelable. L'objectif visé était la mise sur pied d'un cadre de concertation permettant de résoudre les problèmes pendants à la suppression des branches armées et déversement de leurs éléments au sein des forces régulières. Reconnaissance de grades des officiers issus des groupes armés, libération des prisonniers civils

et militaires arrêtés pour des faits de guerre, affectations des officiers des ex-branches armées au sein de nouvelles unités, mais aussi participation à l'exercice du pouvoir constitue en gros le cahier de charge des différents groupes.

L'espoir déçu d'un remaniement gouvernemental en perspective où l'on verrait alignés en bonne place des membres du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) a ajouté le comble à la décep-

tion en dépit de la cooptation de deux de ses membres au sein du gouvernement provincial du Nord-Kivu. C'est l'occasion de rappeler la grogne des membres des différentes commissions techniques mixtes paix et sécurité du Nord-Kivu qui avaient procédé, le 24 novembre dernier, à la fermeture musclée des bureaux du Programme STAREC à Goma pour cause de non paiement de leurs émoluments de 10 mois.

« Que peut-on attendre de cette reprise du dialogue sans une véritable discussion sur le mode d'intégration des cadres des groupes armés à la vie politique nationale de la RDC, en vertu de l'article 4 de l'accord de paix de Goma ? », s'interroge Didier Bitaki, porte parole des groupes armés du Nord-Kivu. « Nous n'avons pas négocié avec l'opposition, plutôt nous avons négocié avec l'Alliance de la Majorité présidentielle (AMP) et sommes fatigués d'aller de réunion en réunions. Ce que nous voulons qu'on nous dise c'est ce que nous devenons après les accords que nous avons signés », conclut-il avec un air de déception. La population pour sa part, est lassée d'un retour perpétuel à la case départ sur la voie de la recherche de la paix. Surtout qu'aujourd'hui la mise en œuvre du Programme STAREC nécessite un climat apaisé.

Levy Pontien Bashonga

Création par décret du premier ministre Adolphe Muzito d'un Comité paritaire de suivi des accords du 23 mars 2009 entre le gouvernement et les branches armées du CNDP, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Le premier Ministre Adolphe Muzito a signé, le 4 mai 2009, un décret pour la création d'un comité national de suivi des accords du 23 mars. Ce comité, dont le mandat est de 3 mois renouvelable, veille à la mise en œuvre des accords signés à la consolidation de la paix de manière à rendre ce processus irréversible et de veiller à l'implication des populations dans la sensibilisation sur le bien fondé de la paix dans leurs milieux respectifs.

1^{er} Comité paritaire :

Président : Roger Tshibanda, ministre de la coopération internationale et régionale,

Membres de la partie gouvernement : Abbé Apollinaire Malumalu, Jean Bosco Bahala, Julien Paluku, Mme Pétronille Waweka.

Membre de la partie des groupes armés du Nord-Kivu : Firmin Mathe, Didier Bitaki, Sendugu Museveni, Hangi Vumilia.

2^{ème} Comité paritaire :

Président : Roger Tshibanda, ministre de la Coopération internationale et régionale

Membres du gouvernement : Abbé Apollinaire Malumalu, Mme Many Mupondo, Louis Léonce Muderhwa.

Membres des groupes armés du Sud-Kivu : Jules Ziringabo, Isangye Biaombe, Vince Ngeya, Michée Ndorora, Zébédée Bitha.

3^{ème} Comité paritaire

Président : Raymond Tshibanda,

Membres du gouvernement : Abbé Malu Malu, M. Julien Paluku, Mme Ody Kalinda, Mme Many Mupondo,

Membres du CNDP : Mme Berthe Mapendo, MM. Epsilon Bonane, Kambasu Ngeve, Jean Munyopenda, Déogratias Nzabirinda, Jean Baptiste Gasominari.

L'INTERVIEW DE LA SEMAINE

MOHAMED Elmehdi, Conseiller technique DDR/PNUD (Est RDC)

« Il faut une activité de rechange (...) pour éviter la résurgence des nostalgiques »

Le processus du DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) est d'une importance capitale dans tout processus de sortie de crise. Il l'est encore plus pour l'Est de la RDC où avec l'appui de la Communauté internationale, l'Etat congolais s'évertue à ramener la Paix et la stabilité grâce au Programme STAREC. C'est dans ce cadre, celui du DDR, que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) assiste et appui le gouvernement. Pour parler du contenu de cet appui et de ce qui a été fait jusqu'à présent par le PNUD, nous nous sommes entretenus avec monsieur Mohamed Elmehdi, au niveau du bureau Nord-Kivu du PNUD.



(Photo : Cellcom STAREC)

MOHAMED Elmehdi

Monsieur Elmehdi, le Centre de Regroupement(CR) de Wamaza vient de fermer officiellement ses portes ce 1er décembre 2009. Quel bilan peut-on dresser?

Mohamed Elmehdi : En tant que représentant du PNUD, pour ces aspects et eu égard au mandat assigné, nous ne pouvons que nous réjouir du résultat du Centre de Regroupement de Wamaza. Notons de façon agréable et avec surprise que ce Centre de Regroupement a accueilli plus d'ex-combattants, quand on sait que pour les projets communautaires nous avons enregistré 1315 ex-combattants, ce qui nous amène à un chiffre global de 3840 ex-combattants pour les trois provinces. A savoir : pour le Nord-Kivu, 590 ex-combattants ; pour le Sud-Kivu, 889 ex-combattants ; pour le Maniema 2361 ex-combattants. Faites la comparaison !

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots les différentes étapes du parcours de l'ex-combattant une fois dans l'enceinte du Centre de Regroupement ?

M. E. : La question devrait être posée à la Structure militaire d'intégration (SMI). Cependant pour assouvir votre curiosité et sûrement celle de vos lecteurs, sachez que le combattant passe par les étapes suivantes :

1 - Dès son entrée, qu'il soit armé ou pas, le combattant passe d'abord par la SMI (bureau de tri). En ce moment, il a deux choix : l'intégration dans l'armée ou le retour à la vie civile.

2 - S'il est armé, il dépose l'arme contre un certificat de Désarmement et est candidat ou à l'intégration accélérée dans les FARDC ou à la réinsertion socio-économique avec l'UE-PNDDR.

3 - S'il n'est pas armé et après un test justifiant qu'il a appartenu à un groupe armé, le combattant a deux choix

aussi. S'il décide d'aller dans l'armée, il est envoyé dans un centre de brassage. S'il choisit la vie civile, la SMI lui remet un certificat de Démobilisation et le dirige vers l'équipe du PNUD, qui procède à son enregistrement, son profilage, dégageant ainsi sa communauté d'accueil et son activité de choix. Une carte d'éligibilité au programme et une somme de 20 dollars US pour le transport lui seront remises pour sortir du CR et rejoindre sa communauté de réintégration.

4 - Il est important de savoir que les combattants qui ont été déclarés inaptes à l'armée reviennent à la réintégration au PNUD pour les non armés et au PNDDR pour les armés.

Pendant qu'il est dans le Centre de Regroupement, l'ex-combattant aura des séances d'information et de sensibilisation respectivement sur les avantages du programme et sur le comportement qu'il doit désormais avoir dans la communauté d'accueil.

D'autres centres seront-ils ouverts dans le Maniema après la fermeture de celui de Wamaza ?

M. E. : Déjà à partir de Wamaza, le Gouverneur a annoncé son intention d'ouvrir un nouveau Centre de Regroupement à Lubutu justifiant ceci par le fait, selon lui, qu'il permettra d'accueillir non seulement les combattants de la Zone (Lubutu, Punia, Opienge, Bafwasende, walikale), mais aussi les retardataires ou hésitants des groupes armés des autres zones.

Par ailleurs, il nous a été donné d'apprendre que deux autres Centres de Regroupements seraient ouverts dans les deux Kivus.

Certains ex-combattants sont employés dans les HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) tels que les travaux de réhabilitation des axes routiers. Cela est bien mais temporaire puisque ces travaux doivent prendre fin tôt ou tard. **Pourquoi ne pas opter pour des AGR (Activités génératrices de revenus) sur le long terme ?**

M. E. : Vous avez vu juste et dans la même logique que nous. Vous constaterez dans un avenir proche que nous nous attèlerons directement aux activités durables pour rattraper le temps perdu en montant les projets HIMO. Mais ces derniers pourraient aussi être exécutés au besoin.

De manière précise, en quoi consiste l'appui du PNUD au programme DDR dans le cadre du processus de sortie de crise dans l'Est de la RDC ?

M. E. : L'Etat congolais ne pouvant répondre tout seul aux multiples demandes de stabilisation, il a saisi la Communauté Internationale, particulièrement le PNUD, pour une assistance technique dans la mise en œuvre de ces activités. Ainsi, conformément à son mandat, à ses capacités, à ses expertises et à son expérience dans le domaine du DDR au cours des différents Cycles de programmation, et aussi pour participer à l'exécution du STAREC ; le PNUD, a accepté d'appuyer le Gouvernement de la RDC

dans la mise en place des conditions pour stabiliser les combattants non armés des différents groupes armés en vue de leur retour dans la vie civile, à travers des activités communautaires de réintégration socio-économique. Cet aspect de l'intervention du PNUD, passe par un certain nombre d'activités qui commencent depuis la sensibilisation des leaders politico-militaires des ex-combattants, des ex-combattants eux-mêmes, des autorités nationales et locales, ainsi que des communautés d'accueil ; à la participation à l'ouverture des Centres de Regroupement (CR) pour accueillir les combattants des Groupes armés ; à la mise en œuvre d'une réinsertion durable, en passant, si nécessaire, par des activités transitoires pour les occuper de façon temporaire, tant il est vrai que la période de « libération » est celle de la mobilité des ex-combattants par excellence, à la recherche d'une activité de rechange à celle du militaire ; situation à mettre à profit pour éviter la résurgence des nostalgiques. Ceci passe par la mise en place des équipes :

a) DD pour l'enregistrement et le profilage des ex-combattants en vue d'identifier leur communauté d'accueil et leur activité de choix, ainsi que pour une campagne massive de sensibilisation

b) R pour les différentes étapes de réintégration, à savoir : les activités transitoires pendant la période de libération, les activités durables (QGR) et formations débouchant sur une activité professionnelle.

Toutes ces actions se passent de façon communautaire et à travers les partenaires locaux, dont nous avons le devoir de renforcer des capacités.

Géographiquement, comment se répartit l'appui du PNUD au DDR dans l'Est de la RDC ?

M. E. : La couverture géographique du DDR est sur cinq provinces : le Nord Katanga, les deux Kivus, le Maniema et la Province Orientale, particulièrement l'Ituri.

Pour finir, pouvez-vous nous dresser un bilan de l'appui du PNUD au DDR dans l'Est de la RDC ?

M. E. : **Le bilan du PNUD dans les activités DDR se résume comme suit :**

- Mise en place des équipes de Démobilisation dans les 7 Centres de regroupement ouverts, évoqués ci-dessus et qui ont permis l'enregistrement de 3840 ex-combattants repartis entre le Nord Kivu (590), le Sud Kivu(889) et le Maniema (2361) ;

- 22 microprojets ont été financés pour occuper environ 1700 personnes au Nord et Sud Kivu ;

- Environ 60 autres microprojets sont en pipeline pour occuper environ 2000 bénéficiaires

- Nous nous attelons également à la mobilisation des ressources ainsi qu'à la recherche d'un partenariat fécond pour une synergie dans les activités.

Interview réalisée par AHOUSSE E. Pothin

FOCUS

Fusion entre le Programme Amani restructuré et le Plan de Stabilisation du Gouvernement (Plan/UNSSSS), le STAREC a été doté de mécanismes de Coordination à deux niveaux afin d'en assurer la mise en œuvre :

A – Niveau Central

B – Niveau Interprovincial

Aujourd'hui, nous vous proposons la suite et fin de notre article en ce qui concerne les Comités sectoriels que comporte chaque Composante du STAREC. La semaine dernière, nous étions à la Composante Sécuritaire.



La Prison Centrale de Rutshuru en réhabilitation

POUR LA COMPOSANTE SECURITAIRE (suite) :

- Un Comité technique pour l'Administration Civile, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant le déploiement et le renforcement de l'administration civile. Le comité technique pour l'administration civile est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques (MONUC, UNDP) et des bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC soient en liaison avec les démarches proposées dans le cadre de la décentralisation.
- Un Comité technique Justice, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant le déploiement et le renforcement de la Justice. Le comité technique Justice est placé sous la responsabilité du Ministère de la Justice. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques (MONUC, Rejusco, UNDP) et des bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC soient en liaison avec les démarches proposées dans le cadre de la réforme de la justice.
- Un Comité technique Ressources Naturelles, chargé du suivi de l'opérationnalisation des ac-

tivités du STAREC concernant le déploiement et le renforcement des autorités étatiques en charge des contrôles des ressources naturelles. Le comité technique ressources naturelles est placé sous la responsabilité du Ministère des Mines en collaboration avec le Ministère de l'environnement. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques et des bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC soient liées aux options stratégiques nationales.

POUR LA COMPOSANTE RELANCE ECONOMIQUE :

- Un Comité technique Travaux Publics et Infrastructures, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant la réhabilitation des routes et infrastructures. Le comité technique Travaux Publics et Infrastructures est placé sous la responsabilité du Ministère des Travaux Publics, Infrastructures et Reconstruction. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques et des bailleurs intéressés.
- Un Comité technique Coopération Régionale, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant la relance des activités de coopération régionale. Le comité

technique Travaux Publics et Infrastructures est placé sous la responsabilité du Ministre de la Coopération Internationale et Régionale. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques et des bailleurs intéressés.

POUR LA COMPOSANTE HUMANITAIRE :

- Un Comité technique sur les Réfugiés et les Déplacés Internes, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant le retour des réfugiés et déplacés dans leur milieu d'origine. Le comité technique Réfugiés et Déplacés Internes est placé sous la responsabilité du Ministre des Affaires sociales et humanitaires. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques et des bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC aient un lien avec le Plan d'action Humanitaire.
- Un Comité technique sur la Protection Civile, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant la protection des populations civiles y compris la lutte contre les violences sexuelles. Le comité technique protection civile est placé sous la responsabilité des Ministres de la Justice et de Genre et Famille. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques et des bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC aient un lien avec la Stratégie Globale de Lutte Contre les Violences Sexuelles.

Résumé proposé par AHOUSSE E. Pothin



Directeur de Publication : Janvier HANGI BININI

Coordonnateur Inter-Provincial/STAREC

Rédacteur en Chef : AHOUSSE E. Pothin

Rédaction : Cellule de Communication STAREC

Graphic et Mise en page : AKIBA HARAMBA
Appuyé par le PNUD à travers les Fonds Multi-bailleurs :
Belgique, DFID, PNUD, UE, Canada, France, Suède

DANS LES PROVINCES

Amorce du retour des réfugiés congolais et rwandais

Le retour des réfugiés Congolais dans leur pays est à la une des préoccupations des officiels Congolais et des organisations humanitaires opérant en RDC. Dans le cadre de la tripartite HCR-Rdc-Rwanda, plusieurs réunions se sont déjà tenues à Kigali au mois de juillet 2008, à Goma au mois d'avril 2009 en vue d'étudier les modalités du retour des réfugiés congolais et rwandais dans leurs pays respectifs. Depuis deux mois déjà, à l'instar de leurs compatriotes des camps des déplacés autour de Goma, ces réfugiés ont commencé à forcer la porte du retour.



Dans le camp des réfugiés de Gihembe au Rwanda

Les deux gouvernements, RDC et Rwanda, devaient élaborer un chronogramme pour le rapatriement volontaire des réfugiés se trouvant sur les deux territoires et dont le nombre est estimé respectivement à plus ou moins 50.000 âmes au Rwanda et environ le double en République Démocratique du Congo. Cette opération doit tout naturellement être précédée par un effort d'amélioration des signaux permettant de mettre les réfugiés en confiance pour leur retour dans leur patrie d'origine. Y va-t-il de l'appréciation de chacun de se convaincre que ces signaux sont réalisés ? Depuis la mise sur pied par les FARDC avec l'appui de la MONUC des opérations Kimia I et II tendant à réduire la capacité de nuisance des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu et qui constituent en quelque sorte un point d'achoppement pour le retour des réfugiés congolais du Rwanda, un nombre important de réfugiés Hutus ont été rapatriés au Rwanda par l'entremise du HCR et de la MONUC dans le cadre du DDRR. Parallèlement à cela, depuis le retour volontaire des déplacés de guerre de Masisi et Rutshuru dans les camps autour de Goma, on observe dans le territoire de Masisi, en particulier, des mouvements de retour volontaire et incontrôlé de réfugiés en provenance du Rwanda. Aucune mesure du côté du gouvernement congolais ou des organisations humanitaires n'est encore prise pour encadrer ces personnes dont le nombre avoisinerait la dizaine de milliers ; chiffre variable selon les sources intéressées. Plusieurs difficultés sont envisageables partant de cette nouvelle situation

d'insécurité antérieure en cours d'être résorbée. Il s'agit notamment de celles liées à la cohabitation pacifique avec leurs compatriotes rencontrés sur les collines. Ce, avec la problématique de la mise en place d'une administration locale impartiale pour trancher les inévitables problèmes fonciers et qui demeurent notoirement la source par excellence de conflits récurrents dans la région. Régler proprement la question foncière au Nord-Kivu sans remettre en cause les acquis d'une paix si fragile serait, de l'avis de tous, un coup de maître. Des efforts sont en train d'être déployés dans le cadre du STAREC avec l'appui de la communauté internationale pour la réhabilitation de l'autorité de l'Etat dans les zones sortant des conflits armés dans le but d'aider ces zones à se doter d'une administration solide et d'unités de police formées à la protection civile. Mais le nombre de ces unités de police est de loin inférieur face aux besoins énormes dans les zones concernées. Le gouvernement Congolais est donc appelé à poursuivre ses efforts dans ce domaine. La sécurité durable dans les zones de retour des réfugiés dans les territoires de Masisi et Rutshuru est un préalable majeur dans un contexte de ni paix ni guerre auquel s'ajoute par ici et par là la menace d'une résurgence d'activisme belliqueux. Sans oublier la problématique des violations massives des droits des personnes enregistrées dans les zones de combats. Sur ce chapitre, plusieurs ONG sont très critiques à l'égard du gouvernement congolais et même très exigeants. Malgré les résultats satisfaisants jamais réalisés dans le panier du rapatriement des réfugiés rwandais vers leur pays, les résultats des opérations Kimia contre les FDLR sont

plutôt mitigés ou ne font pas l'unanimité auprès de toutes les organisations humanitaires et des droits de l'homme. Toutes aussi impliquées dans la démarche de la recherche de la sécurité à l'Est de la RDC. La RDC doit donc rassurer dans sa démarche visant à des conditions sécuritaires durables afin de ramener tous ses fils à l'intérieur de ses frontières. Une préoccupation contenue dans la « Composante Humanitaire et Sociale » du Programme STAREC. Par conséquent la RDC, à travers ce programme, devrait bénéficier du soutien tous azimuts de ses partenaires pour la mise en place d'un cadre propice au développement durable conditionné par la mise d'un terme (définitif) à un cycle de violence qui n'a que trop duré. Des efforts devraient continuer à être conjugués entre le gouvernement et ses partenaires internationaux dans le sens de l'amélioration des conditions minimales exigées pour un déclenchement du retour massif de réfugiés, particulièrement au Nord-Kivu. Mais, rien ne prouve qu'ils continueront tous à rester dans des camps en attendant que ces conditions soient réunies. En témoigne les mouvements actuels de retour incontrôlés. Les deux dirigeants des gouvernements du Rwanda et de la RDC sont appelés à intensifier un dialogue franc visant à l'établissement de la paix dans la région, en renforçant les mécanismes de rapprochement et de consolidation de la paix et de coopération afin de rassurer les citoyens de l'intérieur et les réfugiés éparpillés dans les pays voisins qu'ils peuvent retourner en paix dans leur patrie. C'est le meilleur héritage qu'ils puissent léguer à l'histoire et aux générations futures.

Levy Pontien Bashonga